



Plan Vélo 2021-2026 Participation citoyenne

Synthèse et résultats de l'étape 4 : Aménagements cyclables et apaisement de la circulation en ville



Un questionnaire a été mis en ligne du 19 avril au 5 mai 2021, et a recueilli 435 contributions.

1/ Avis requis sur les types d'aménagements cyclables

Le questionnaire avait d'abord pour objectif de recueillir l'appréciation des contributeurs sur les différents types d'aménagements cyclables déconnectés de la circulation automobile.

1.1/ Bandes cyclables (434 réponses)

Sur le principe, l'aménagement de bandes cyclables reçoit un accueil favorable. Une **très large majorité affirme qu'il est souhaitable, voir « fortement souhaitable », de recourir à ce type d'aménagements** à Cahors.

- Parmi eux (73.5 %), 32,5 % des contributeurs pensent que ces aménagements sont « très adaptés » et 41 % qu'ils sont « bien adaptés ».
- Seule une faible part (9 %) estime que ces aménagements ne sont « pas adaptés et non souhaitables » et 17 % pensent que cela est « peu adapté et donc moins souhaitable ».

Au total, **73,5 % des contributeurs sont largement favorables à la mise en place de bandes cyclables.**

1.2/ Piste cyclable (434 réponses)

Dans l'absolu, le développement de pistes cyclables est encore plus largement plébiscité :

- Parmi les réponses, **59 % des contributeurs jugent ce type d'aménagement « très adapté et donc fortement souhaitable ».**
- Ils sont **111 (25,6 %) à juger ce type d'aménagement « bien adapté et souhaitable ».**
- Ils ne sont que 66 (15 %) à estimer que les pistes cyclables sont « peu adaptées et donc moins souhaitables » (10 %) ou « pas adaptées et donc non souhaitables » (5%).

Plus de 85 % des contributeurs sont favorables au déploiement de pistes cyclables.

1.3/ Voie verte (434 réponses)

A l'image des pistes cyclables, le recours aux **aménagements de type « Voie Verte » est aussi largement plébiscité :**

- Les contributeurs pensent **très majoritairement (61 %) que le recours à la voie verte est « très adapté et donc fortement souhaitable » et plus d'un quart (25.8 %) estime cela « bien adapté et donc souhaitable » (25.8 %).**
- Ils ne sont qu'une faible part à juger la voie verte peu (8 %) ou pas adaptée (4.8 %).

Le recours à la voie verte est jugé favorable par près de 87 % des répondants.

1.4/ Rue piétonne (435 réponses)

Le développement de rue piétonne reçoit un accueil favorable plus relatif mais reste largement souhaitable par une large part des contributeurs.

- **70 % des contributeurs pensent qu'il serait « très adapté » (32 %) ou simplement « bien adapté » (38 %) de recourir à ce type d'aménagement.**
- Ils sont près d'un tiers à juger cette solution peu (19 %) ou pas (11 %) adaptée.

5/ Avis requis sur les axes à prioriser (435 réponses)

Parmi les axes qui nécessitent le plus d'être étudiés, dans l'optique de créer des espaces dédiés à la circulation des vélos, ceux qui ressortent sont les suivants (+ de 30 % des suffrages) :

- Le boulevard Gambetta (62,8 %)
- La liaison Cahors-Pradines (D8) (54 %)
- L'avenue Maryse Bastié (45,7 %)
- L'avenue Anatole de Monzie/Route de Toulouse (45,7 %)
- Avenue Guynemer/Mermoz Collinot/Chemin de la Chartreuse (45,5 %)
- Le quai Ségur d'Aguessau/Quai Champollion (35,9 %)
- Le quai de Regourd/Route de Figeac (35,2 %)
- Le quai Lagrive (34,5 %)
- La rue Wilson (34 %)

Les axes cités en suivant (< 30 % des suffrages) sont :

- L'avenue Jean Jaurès/Charles de Freycinet (29 %)
- La côte des Ormeaux/avenue du 7^e RI (28,7 %)
- L'avenue Pierre Semard/De Lattre de Tassigny (24,8 %)
- L'avenue du Maquis/Route de Villefranche (24,8 %)
- La rue Barry/rue des Cayssines/rue de Fonrodenque (13,6 %)
- Et l'avenue Jean Ségala (10,6 %).

6/ Avis requis sur les méthodes à employer (434 réponses)

Sur la question de la méthode à employer pour parvenir à donner plus de place au vélo :

- **95 % des contributeurs sont favorables (dont 66% très favorables) à l'aménagement d'une nouvelle infrastructure en parallèle de la voirie lorsque la place le permet ;**
- **La mise en sens unique de rues actuellement à double sens recueille 67 % de réponses favorables ;**
- **La fermeture de rues à la circulation recueille 56 % de retours favorables.**

- Les avis sur la **réduction d'espaces dédiés au stationnement automobile** se partage équitablement entre **49,5 % des répondants plutôt favorables et 50,5 % plutôt peu favorables**.
- La question de la **réduction des espaces dédiés au piéton (trottoirs) n'est clairement pas mise en avant puisque 65.4 % des contributeurs n'y sont pas favorables**. Seul 9 % des contributeurs sont « tout à fait d'accord » avec cette possibilité et 25.6 % sont « d'accord ».

Au global, les contributions expriment un attrait fort pour le développement d'espaces dédiés au vélo, à l'écart de la circulation automobile et même en site propre si la place le permet. **Lorsque l'espace est contraint, le partage s'envisage davantage au regard d'une réduction de l'emprise dédiée à l'automobile qu'à une diminution de l'espace dédié au piéton.**

7/ Réduction de la vitesse des véhicules motorisés en ville (435 réponses)

La réduction de la vitesse en centre-ville est une proposition très bien accueillie par les contributeurs, à des degrés différents selon les espaces concernés.

Ainsi, environ 68 % des contributeurs expriment un avis favorable sur ce sujet, répartis comme suit :

- 16,3 % y sont « très favorables et même au-delà du centre-ville ».
- 28,5 % y sont « favorables dans la boucle » dans la portion allant jusqu'aux remparts nord de la ville.
- 23 % sont favorables à cette proposition dans la limite de la boucle du Lot « à l'exception des quais ».

Ils sont par ailleurs 18,4 % à « ne pas être convaincus par cette solution ».

13.6 % des avis exprimés (59 personnes) sont clairement « défavorables à la réduction de la vitesse à 30km/h en ville ».